

**DECISION N° 2020-075
DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur général,

- Vu le décret n° 2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Établissement public d'Aménagement (ci-après EPA) de la Plaine du Var (devenu aujourd'hui EPA Eco-vallée Plaine du Var),
- Vu l'arrêté de Madame la Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales en date du 15 juin 2020 portant nomination de Madame Sarah BELLIER en qualité de Directeur général par Intérim de l'EPA Eco-vallée Plaine du Var à compter du 15 juin 2020,

Donne par la présente une délégation de signature à Madame Loréa LASALDE, Responsable de Communication, dans les domaines d'intervention dont elle a la charge, pour :

- les correspondances usuelles, à l'exception des courriers :
 - aux élus,
 - aux directeurs d'administration centrale ou locale,
 - aux directeurs d'organismes partenaires (offices publics de l'habitat, sociétés d'économie mixte...),
 - de saisine des avocats pour leur confier une affaire nouvelle,
 - de réponse aux réclamations et aux courriers signalés,
 - et des accusés de réception postaux ou assimilés,
- Les demandes de devis dans le respect des modalités de consultation prévues par le Guide des procédures d'achat de l'Établissement,
- Les réponses aux relances de factures,
- Les bordereaux d'envoi et de remises en mains propres,
- Les accusés de réception postaux ou assimilés,
- Les bons de livraison,
- Les dépôts de plainte,
- Les demandes de pièces complémentaires (y compris dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché public),
- Les attestations de services fait,
- Les constatations de service fait dans le progiciel comptable et budgétaire.

Le 16 juillet 2020

Délégation acceptée



Loréa LASALDE

Le Directeur général par Intérim



Sarah BELLIER